



Accord pénibilité

Depuis un an maintenant, différents groupes de travail pluridisciplinaires ont œuvrés afin : de recenser, établir des priorités, diagnostiquer et commencer de résoudre , tout ce qui est source de pénibilité.

Si tout ce travail a pu être effectué, surtout avec le CHSCT, c'est non seulement dans le but, comme le prévoit la loi, de supprimer ou réduire la pénibilité, mais c'est aussi de faire reconnaître l'exposition de chacun face à la pénibilité.

Malheureusement le choix de notre direction ne va pas dans ce sens et se contente de l'application de la loi dans sa plus simple expression !!!

C'est pourquoi la CGT ne signera pas cet accord et trouve inacceptable le fait de reconnaître cette pénibilité sans réparations .

Grille des salaires

Proposition de la CGT

Comme prévu lors des négociations annuelles obligatoires, nous venons d'avoir la 1^{ère} réunion sur la grille des salaires.

la CGT a remis sa proposition de grille des salaires à notre direction .

(voir grille des salaires ci-jointe)

Voici quelques explications sur notre grille :

Afin d'éviter d'avoir des chevauchements de salaires dans les diverses catégories mais surtout afin de permettre une certaine évolution de carrière à chacun, notre proposition de grille s'articule selon deux axes permettant ainsi le changement systématique de coefficient :

- Soit vous avez atteint la durée maximum dans votre coefficient et vous devez donc en changer.
- Soit le salaire maximum est atteint et vous devez donc aussi en changer.

Il va de soi que concernant les durées par coefficient la CGT propose des durées maximum, rien n'empêchant une évolution plus rapide !!! Aussi nous proposons la remise à niveau de chaque salarié sur 3 ans .

La direction étudie nos propositions.

La C.G.T.

Mercredi 14 novembre 2012